

Motion revendicative



Les **retraités FSU de l'Allier** réunis à Cusset le lundi 26 novembre 2007 tiennent à exprimer leurs revendications face à la politique de régression sociale poursuivie par l'actuelle majorité présidentielle et législative.



Les retraités FSU de l'Allier constatent la **dégradation de leur pouvoir d'achat** qui va en s'accroissant.

L'**indice INSEE des prix à la consommation sous-estime des charges essentielles du budget des retraités** (hausse des coûts des combustibles et carburants, des loyers et autres dépenses de logement, etc.), notamment par une pondération des postes de dépenses inadaptée à leur structure de consommation et par l'« effet qualité ».

Par ailleurs cet indice ne prend pas en compte certains postes de dépenses obligatoires actuellement en croissance notamment les charges de santé et les charges fiscales

Pourtant c'est cet indice INSEE des prix à la consommation qui sert, en janvier, de base à l'augmentation des pensions, et il n'est pas étonnant que cette « revalorisation » débouche chaque année sur une nouvelle perte de pouvoir d'achat.

D'autre part les **minima de pension** ont une évolution programmée **en forte décroissance** par rapport au SMIC dans le privé et par rapport au minimum de traitement dans la fonction publique.

Ainsi de revalorisations insuffisantes en pertes antérieures de pouvoir d'achat jamais rattrapées, **les pensions des retraités s'amenuisent d'année en année.**

Ainsi, **les pensions** des retraités sont **exclus de tout bénéfice de la croissance économique** qui va essentiellement aux détenteurs d'actions.

Par ailleurs, la réduction des taux de liquidation des pensions, résultant de l'application à longue échéance des réformes Balladur et Fillon débouche sur **une importante réduction du niveau initial des pensions.**

Dans la fonction publique cette réforme introduit **des inégalités de pensions injustifiables.** Selon la date de leur départ à la retraite des fonctionnaires de même grade et ayant eu des carrières identiques ont des pensions différentes. **Les femmes sont particulièrement défavorisées**

Enfin la création d'une **retraite additionnelle** obligatoire soumet une partie des pensions des futurs retraités aux risques des marchés financiers.



Les **retraités FSU de l'Allier s'insurgent contre les orientations actuelles de la politique fiscale du gouvernement.**

Les lois de finances de ces dernières années avaient déjà réduit la progressivité de l'impôt sur le revenu, accordé de nombreux cadeaux fiscaux aux entreprises et établi le bouclier fiscal. La loi TEPA votée cet été et la loi de finances pour 2008 renforcent scandaleusement ces mesures. **Les classes sociales les plus fortunées de notre pays vont profiter de nouvelles largesses fiscales.** Notamment le bouclier fiscal est porté à 50% et inclut les prélèvements sociaux ; notamment les droits de succession sont considérablement allégés. Les entreprises bénéficient de nouveaux allègements de charges. Parallèlement les impôts indirects (TVA et TIPP) représentent 56% des ressources de l'État et les collectivités territoriales se voient dans l'obligation d'**augmenter les taux des impôts locaux** pour faire face aux nouvelles charges qui leur sont transférées par la régionalisation. On substitue des impôts proportionnels à l'impôt progressif **au bénéfice des plus fortunés.**

On peut s'interroger sur les conséquences de ces cadeaux fiscaux aux plus riches alors qu'une importante **réduction**

du nombre de fonctionnaires est programmée, notamment dans l'éducation nationale. **Les services publics vont en faire une nouvelle fois les frais au détriment de l'ensemble de la population** et particulièrement des plus pauvres de nos concitoyens.

C'est tout l'**aspect redistributif** de la fiscalité qui est remis en cause.

Par ailleurs **des discriminations fiscales spécifiques aux retraités** perdurent. Notamment ils revendiquent :

- le bénéfice de l'abattement de 10 % dans des conditions identiques à celles applicables aux actifs
- le maintien aux conditions antérieures de la demi part supplémentaire au profit des personnes célibataires, divorcé(e)s, veuves ou veufs, ayant élevé un ou plusieurs enfants et le retour au plafond de 1996 après réactualisation
- l'instauration d'un crédit d'impôt au profit des personnes dépendantes, au titre des frais d'hébergement et de dépendance, à 50 % des sommes versées dans la limite d'un plafond de 10000 euros.



Les retraités FSU de l'Allier sont particulièrement attachés au **bon fonctionnement du service public de santé**.

Ils constatent que **les hôpitaux publics sont financièrement étranglés**. Ils ne disposent pas toujours d'un personnel hospitalier suffisant. La tarification à l'acte qui leur est imposée dans le cadre d'une enveloppe financière indépassable risque de déboucher sur une gestion purement comptable des soins au détriment de leur vocation sociale et de la qualité des traitements. Des services, voire des établissements hospitaliers entiers, ont été autoritairement fermés.

Cette gestion du service public de la santé facilite **la concurrence des cliniques privées**. Ces dernières passent de plus en plus **sous la coupe de la finance internationale**. Dans l'Allier, les cliniques « Saint-François » de Montluçon et « La Pergola » de Vichy ont été achetées par le groupe « Vitalia », filiale du fond d'investissement américain « Blackstone ». Les dépassements tarifaires deviennent de plus en plus fréquents. Les pressions des industries pharmaceutiques pèsent sur la prescription médicamenteuse. C'est toute une **logique de marchandisation de la santé qui se met en place**

La réforme de l'assurance maladie en application de la loi du 13 août 2004 n'a pas apporté les changements nécessaires à l'amélioration du système de santé. Le parcours de soins qu'elle a imposé n'améliore en rien l'efficacité du système. Les mesures financières qu'elle a imposées sont principalement à la charge des ménages (augmentation de la

CSG, des cotisations mutualistes, du forfait hospitalier, du déremboursement de certains médicaments, du ticket modérateur en médecine hospitalière comme en médecine ambulatoire).

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 institue de nouvelles franchises. La part qui reste à la charge des patients s'accroît, quel que soit leur revenu. Le gouvernement utilise la compassion envers les malades d'Alzheimer, pour faire payer davantage tous les malades, quelles que soient les pathologies. L'objectif réel n'est pas de réduire la dépense de santé globale, mais d'en **diminuer la part socialisée, et de la transférer sur l'assurance privée**. C'est bien **une médecine à deux vitesses** qui s'instaure.

Pour **combler le déficit de la sécurité sociale**, il faut une politique **ambitieuse d'emplois et de salaires**. Il faut revenir sur les **exonérations de cotisations sociales** qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Il faut que l'État **rembourse ses dettes**. Il faut **mettre à contribution les revenus financiers** aujourd'hui largement exonérés. Il faut que les charges indues, comme le **coût de maladies professionnelles imputé au régime général soient réellement prises en charge par les employeurs**.

Les retraités FSU de l'Allier affirment leur attachement au **principe de solidarité**, fondateur de la sécurité sociale : **« chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins »**.



Les **problèmes de dépendance liés à la vieillesse** préoccupent particulièrement les retraités FSU de l'Allier.

Le **schéma départemental en faveur des personnes âgées** qui a été adopté par le conseil général de l'Allier en mars 2007, est **un document lucide** qui ne nie pas les carences de la situation actuelle du département et qui dresse un état détaillé des améliorations à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des personnes âgées et leur dispenser le confort et le bien-être auxquels elles ont droit, mais il reste quasi **muet sur la programmation des opérations qui seraient nécessaires** dans les prochaines années, sur leur financement, et sur le cadre public ou privé dans lequel elles seront réalisées.

La situation démographique de l'Allier et son évolution mettent en évidence l'ampleur des besoins prévisibles en équipements et en services en faveur des personnes âgées du département. Les retraités FSU de l'Allier n'ont certes pas compétence pour juger dans le détail les mesures à mettre en œuvre mais ils pensent qu'elles nécessiteront **un important effort financier**.

Certes il faut d'abord **développer les services d'aide à domicile**. Il faut ensuite permettre l'hébergement temporaire, l'accueil familial, l'accueil de jour. Il faut aussi envisager le « droit au répit » pour les aidants familiaux, notamment les conjoints des personnes âgées handicapées. Cela suppose des **créations de structures en nombre suffisant et équitablement réparties** sur le territoire départemental. Cela suppose la définition de nouveaux emplois et le **recrutement de personnels qualifiés en matière de gériatrie**, plus disponibles et plus efficaces parce que plus nombreux.

Lorsque le maintien à domicile n'est plus possible il faut bien envisager le **placement dans « une maison de retraite »**. Déjà les listes d'attente pour réaliser ce placement

dans le département sont longues. Au vu de l'évolution démographique le parc actuel des établissements de l'Allier permettant d'accueillir les personnes âgées dépendantes, va devenir de plus en plus insuffisant. Certes il faut **moderniser les structures existantes**. Mais la **construction de plusieurs « maison de retraite »** ayant le statut **d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)** doit être envisagée dans tout le département dans un avenir proche. Il faut préférer **la construction d'établissements nouveaux** au gonflement des établissements existants au détriment de leur convivialité.

Ces constructions nouvelles doivent être à **gestion publique**. Elles doivent avoir une **implantation géographique le plus possible au voisinage des agglomérations** facilitant les contacts affectifs avec la famille et autres connaissances amies. Elles doivent posséder **des dimensions humaines** et être dotées de **personnels, convenablement formés et rémunérés, en nombre suffisant** pour permettre des conditions de vie de qualité.

Il semble que le **déficit du bassin de Montluçon** en établissements d'accueil pour personnes âgées soit maintenant reconnu puisqu'il a été précisé que 150 lits seraient attribués à la région montluçonnaise sur les 300 créations prévues à l'horizon 2010. Les retraités FSU de l'Allier **soutiennent le projet de la ville de Désertines de construire un EHPAD au voisinage immédiat de la ville de Montluçon**. C'est le seul projet actuellement suffisamment élaboré pour permettre une réalisation rapide. Ils ne comprennent pas pourquoi un partenariat de gestion avec l'hôpital de Montluçon n'a pas été possible et demandent la prise en compte de ce projet par le Conseil général de l'Allier. D'autres projets de construction à gestion publique doivent être envisagés dans ce bassin pour combler son déficit en établissements d'accueil pour personnes âgées.

- :- :- :-

Les retraités FSU de l'Allier s'inquiètent de la **nouvelle organisation des CODERPA** qui réduit la représentativité des organisations syndicales de retraités au profit d'associations privées. Le CODERPA du département n'a pas joué dans l'élaboration du « schéma départemental en faveur des personnes âgées » le rôle qui aurait dû être le sien. **Il ne saurait être un simple service du Conseil général sans possibilité de débat sérieux.** Il doit pouvoir être **maître de son ordre du jour** et son avis, consultatif certes, doit être **élaboré démocratiquement.**

- :- :- :-

Compte tenu de sa situation démographique, pour assurer à ses « aînés » une fin de vie humainement convenable, le département de l'Allier risque d'être confronté à d'**importants problèmes de financement.** Comme tout autre département ayant un taux de vieillissement élevé, il devrait pouvoir **bénéficier de la solidarité nationale.**

Or cette solidarité se manifeste actuellement par l'intermédiaire de la **Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).** Une première part des **ressources** de cette caisse dites de « Solidarité nationale » provient de la **Contribution solidarité autonomie (CSA)** résultant de la suppression d'un jour férié pour les salariés, d'une **fraction de CSG (0,1%)** et d'une **participation des caisses de retraite.** Une seconde part de ses ressources résulte d'un **transfert des crédits de l'assurance maladie** consacrés aux personnes âgées ou handicapées. Les **dépenses** de la CNSA sont constituées d'une part des **aides individuelles** (allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées et prestations pour personnes handicapées) et d'autre part des **prestations pour soins** et des **subventions aux établissements** et services pour personnes âgées ou handicapées.

La CNSA a été créée à la suite du désastre de la canicule de l'été 2003. Les retraités FSU avec leur fédération ont condamné cette création sur une base compassionnelle. Cette caisse de solidarité pour l'autonomie **déconnecte les personnes âgées dépendantes et les personnes handicapées de l'ensemble de la société.** La partie de son **financement** résultant de la suppression d'un jour férié **à la charge des seuls salariés** alors que les autres revenus ne sont pas sollicités, est inacceptable. Les personnes âgées ne demandent pas l'assistance, mais le droit de vivre dans la dignité. **On est loin d'une véritable solidarité nationale.**

Les retraités FSU de l'Allier considèrent que l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** a été un progrès par rapport à l'ancienne prestation spécifique dépendance (PSD). Mais sa **gestion départementale est source d'inégalités** qui peuvent résulter de la disparité des ressources des départements ou d'évaluations plus ou moins restrictives du degré de perte d'autonomie.

Les retraités FSU de l'Allier avec leur fédération demandent que les **prestations liées à la perte d'autonomie et notamment l'APA soient prises en charge par la Sécurité sociale** et cela :

- sans inégalité de traitement entre les départements ;
- avec un montant de l'APA identique pour le maintien à domicile ou le placement en établissement, seul étant pris en compte le degré de perte d'autonomie.

Enfin, le placement en établissement n'est pas à la portée de toutes les retraites et notamment des plus humbles. Les retraités FSU de l'Allier avec leur fédération estiment que **les améliorations indispensables aux établissements, les coûts d'investissement et d'amortissement ne devraient pas être à la charge des résidents** ce qui permettrait de réduire les tarifs d'hébergement et de **les maintenir à un niveau accessible à tous.**

- :- :- :-

Les retraités FSU de l'Allier sont conscients que **les besoins des personnes âgées dépendantes présentent un important intérêt économique.** L'accompagnement des personnes dépendantes suppose des créations de structures, la définition de nouveaux emplois et le recrutement de personnels qualifiés en matière de gériatrie. Il est **porteur d'activités diverses et créateur d'emploi.** Ce dont on peut se réjouir.

Mais les retraités FSU de l'Allier sont particulièrement inquiets **de la marchandisation de ce secteur d'activité.** Des groupes cotés en bourse s'intéressent à ce « marché » et en espèrent **de substantiels profits.**

Par ailleurs il semble bien que des établissements privés bénéficient, comme les établissements publics ou à but non lucratif, de conventions tripartites qui les transforment en EHPAD. On peut s'interroger sur le contenu financier de ces conventions et sur les subventions du département ou de l'État qu'elles permettent. Il serait **scandaleux que les fonds provenant de la solidarité nationale** et notamment de la CSA, fruit de la suppression d'un jour férié pour les seuls salariés, **permettent d'accroître les bénéfices des actionnaires** de groupes financiers privés.

Les retraités FSU de l'Allier avec leur fédération **condamnent l'entrée en bourse des maisons de retraite.**

Avec leur fédération ils demandent **la création d'un service public des retraités et personnes âgées.** Ses missions s'articuleraient autour de la **mise en place de services collectifs et d'activités** permettant aux personnes concernées de demeurer des citoyens à part entière quels que soient leur revenu et leur lieu de vie : accès à la culture, à la formation, aux loisirs, au logement. Ce service public à construire **coordonnerait les interventions des professionnels qualifiés pour la prise en charge de la perte d'autonomie et de la dépendance.** Une politique nationale, déclinée avec les collectivités territoriales et après consultation des différentes parties prenantes - notamment les CODERPA - **définirait les orientations** concernant les différents établissements hébergeant les personnes âgées, le maintien à domicile, l'aide à la personne et tout particulièrement la formation de personnels, leur qualification, leur rémunération.

Certes cette création d'un service public des retraités et personnes âgées ne s'inscrit pas dans les dogmes du libéralisme économique que certains présentent comme le fin du fin de la modernité, mais, pour les retraités FSU de l'Allier, elle est la seule réponse humainement, moralement, socialement et économiquement valable aux problèmes qui accompagnent cette évolution heureuse qu'est l'accroissement de notre espérance de vie.



En conséquence les retraités FSU de l'Allier revendiquent :

- une revalorisation ambitieuse des pensions, permettant de rattraper les retards accumulés, d'assurer le maintien et une progression du pouvoir d'achat ;(*)
- le retour à l'indexation des pensions sur les salaires et traitements (péréquation), ces derniers devant eux-mêmes progresser en fonction de la croissance ;
- dans la fonction publique le rétablissement d'une assimilation améliorée ;
- une revalorisation importante des minima de pension dans le privé comme dans la fonction publique et une évolution ultérieure indexée sur le SMIC ou le minimum de traitement ;
- le droit au départ en retraite à 60 ans, avec un taux de remplacement de 75 % du meilleur salaire pour 37,5 annuités de cotisation pour tous les salariés, du public et du privé dans le cadre d'une retraite par répartition ;
- la mise en place d'une fiscalité avec une assiette socialement juste, jouant pleinement son rôle redistributif et permettant de financer des services publics de qualité.
- dans l'immédiat, l'abandon des discriminations fiscales concernant les retraités
- le développement d'un service public de santé performant avec un réseau d'hospitalisation publique diversifié, permettant à tous de se soigner convenablement ;
- une assurance maladie de la Sécurité sociale démocratiquement gérée et disposant de ressources financières permettant de tendre vers la gratuité des soins ;
- un financement dans le cadre de la sécurité sociale, de l'aide aux personnes dépendantes à la hauteur des besoins, aussi bien pour l'aide à domicile que pour l'accueil en établissements spécialisés.
- la construction des établissements d'hébergement pour personnes âgées dont notre département à besoin.



Les retraités FSU de l'Allier estiment que **les moyens financiers** pour satisfaire ces revendications peuvent être dégagés **par une gestion plus sociale et plus humaine de l'économie.**

S'agissant du pouvoir d'achat, de la fiscalité, de la protection sociale, des problèmes de la dépendance, ils soulignent que les **mesures antisociales** prises dans ces domaines comme d'ailleurs dans bien d'autres, sont la conséquence de la **politique libérale que conduit l'actuel pouvoir** en écho aux dogmes économiques que les tenants du capitalisme mettent en œuvre aussi bien à l'échelle européenne que mondiale.

Il n'est pas inéluctable que la mondialisation s'accomplisse selon le mode libéral. Elle peut et doit revêtir la forme d'une évolution vers plus de justice sociale et de solidarité.

Les retraités FSU de l'Allier agiront dans le département pour l'aboutissement de leurs revendications. Ils participeront dans un contexte unitaire aux actions et manifestations communes pour obtenir leur satisfaction.



Cusset le 26/11/2007

(*) Extrait du thème 2 adopté au congrès de Marseille de la FSU

8.6. Les revendications de la FSU pour les actifs et les retraités

La FSU construit ses revendications autour de plusieurs exigences :

- le maintien et la progression du pouvoir d'achat de tous, actifs et retraités, ce qui suppose un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et la réindexation du point d'indice sur les prix. A ce titre, elle demande une augmentation immédiate de 6% du point d'indice. Ces mesures doivent se traduire pour les retraités. Pour surmonter la difficulté créée par la loi Fillon, il faut conjurer un rattrapage des dégradations des pensions liquidées après 2003 et les mesures d'assimilation et de péréquation postérieures à cette date.
- une reconstruction de la grille qui reconnaisse les qualifications et offre de espaces indiciaires permettant de vraies carrières revalorisées. Dans ce cadre, de nombreuses professions doivent être requalifiées en fonction de leur niveau réel, c'est le cas, entre autres du CII qui doit être repositionné en catégorie A type. Au titre de cette reconstruction, la FSU demande une mesure immédiate de 50 points d'indice pour tous.
- Pour la FSU, le minimum de traitement brut de la FP doit être équivalent à 120% du SMIC, qui doit par ailleurs être fortement revalorisé.
- Les revendications générales ci-dessus aboutissent à revendiquer immédiatement le salaire minimum Fonction Publique à 1 500 €net.